

Le DSA d'architecte-urbaniste, formation post-master à visée professionnelle, vous attend pour la rentrée !

Cette formation s'adresse aux architectes et aux paysagistes qui souhaitent obtenir une spécialisation dans le domaine de la conception de l'espace public, du projet urbain et de territoire.

Le DSA d'architecte-urbaniste permet d'intervenir à différentes échelles dans les aspects les plus proches du métier de concepteur.

Formation dirigée par [Éric Alonzo](#), architecte, docteur, lauréat du prix européen Manuel de Solà-Morales 2017 et [Frédéric Bonnet](#), architecte, Grand Prix de l'urbanisme 2014.

Contact : [Nathalie Guerrois](mailto:Nathalie.Guerrois@marnelavallee.archi.fr)

+33 (0)1 60 95 84 31

nathalie.guerrois@marnelavallee.archi.fr

École d'architecture de la ville & des territoires à Marne-la-Vallée

DSA d'architecte-urbaniste

Diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture

Objectifs de la formation

Le diplôme de spécialisation et d'approfondissement (DSA) d'architecte-urbaniste s'adresse aux architectes et aux paysagistes qui souhaitent une spécialisation dans le domaine de la conception de l'espace public, du projet urbain et de territoire.

En effet, ces seuls diplômes ne suffisent pas à donner une compétence en urbanisme. Inversement, les études d'urbanisme ne forment pas à la conception formelle (*urban design* et *landscape architecture*). Face à ce constat, l'école propose une formation aux étudiants qui souhaitent intervenir dans les aspects les plus proches du métier de concepteur : la requalification des grands ensembles, le renouvellement urbain des quartiers anciens, le réaménagement des grandes infrastructures, la densification des quartiers pavillonnaires, etc.

Pour exercer ce métier, le paysagiste-urbaniste ou l'architecte-urbaniste doit approfondir ses compétences en matière de conception, d'outils techniques et de représentation, mais aussi acquérir de nouveaux savoirs lui permettant d'appréhender les données socio-économiques, les mécanismes de décision, les jeux d'acteurs et le cadre réglementaire. Le dispositif pédagogique privilégie une approche transcalaire et itérative où l'échelle architecturale peut être mobilisée dès le début pour répondre à des enjeux politiques, économiques ou environnementaux plus élargis.

La majeure partie de la formation est consacrée aux projets élaborés dans des conditions de commandes réelles émanant de collectivités territoriales, d'institutions publiques ou d'organismes privés. Ce dispositif pédagogique permet aux étudiants de se confronter aux préoccupations et aux exigences des commanditaires. Ces études, à visée exploratoires et prospective, permettent de faire émerger de nouveaux questionnements et de nouvelles approches. Elles sont diffusées sous la forme de *Cahiers* destinés à partager les résultats du monde universitaire et professionnel.

Débouchés

Le DSA d'architecte-urbaniste prépare aux métiers de l'urbanisme engagés du côté du projet et de la maîtrise d'oeuvre. Il permet également d'intégrer des structures professionnelles qui interviennent à d'autres niveaux du projet urbain (collectivités locales, Sem, promotion immobilière, bureaux d'études, CAUE, etc.).

Organisation

La formation s'organise sur trois semestres (18 mois).

Semestres 1 et 2

Les deux premiers semestres sont consacrés à l'atelier de projet, encadré par Éric Alonzo et Frédéric Bonnet architectes-urbanistes et Christophe Delmar, paysagiste et urbaniste. Il s'accompagne d'un enseignement sur l'argumentation, l'écriture et la communication visuelle. Parallèlement à l'atelier de projet urbain et territorial, l'enseignement est enrichi par un séminaire intensif d'ouverture, des semaines thématiques, des enseignements et un voyage d'études à l'étranger.

Semaines thématiques

- octobre : représentation du projet urbain
- novembre : concevoir et dessiner les infrastructures
- décembre : paysage, territoire, environnement : un état des lieux théorique
- janvier : grands ensembles, périurbain, campagne, etc.
- février : économie urbaine et écologie urbaine
- mai : projet urbain, actualités et procédures

Parmi les enseignants, intervenants et membres de jury : Atelier Georges, Philippe Gasser, Yves Lion, David Mangin, Sébastien Marot, Frits Plamboom, Bas Smets, Pierre-Alain Trévelo...

Semestre 3

La formation se conclut par une mise en situation professionnelle d'une durée minimale de cinq mois dans une structure externe. Cette expérience professionnelle fait l'objet de l'ébaloration d'un mémoire thématique et problématisé, soutenu devant un jury. Le diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture est délivré à l'issue du jury.

Inscription et pré-requis

La formation s'adresse aux architectes (DPLG, DE, architectes étrangers) ainsi qu'aux paysagistes diplômés.

Le coût de la formation est fixé à 2 200 euros pour les trois semestres incluant droits d'inscription et droits additionnels de scolarité. **Les candidatures s'effectuent de janvier au 15 mai 2018 pour la première session. Une deuxième session peut être ouverte et se clôture en juillet 2018.**

Double cursus DSA/HMONP

Pour les architectes diplômés d'État, l'école a mis en place un dispositif permettant de combiner les deux formations sur quatre semestres, en proposant principalement une MSP commune répondant à la fois aux attendus du DSA et de la HMONP (maîtrise d'oeuvre architecturale urbaine).